

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 54 (1957)
Heft: 10

Rubrik: Technique apicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nous vous serions reconnaissants, M. le Conseiller fédéral, d'examiner nos suggestions avec bienveillance. Nous restons à votre entière disposition pour examiner éventuellement de vive voix avec vous tout ce problème.

Nous vous prions d'agréer, M. le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Pour l'Union suisse des paysans

Le président :
(sig.) *R. Reichling.*

Le directeur :
(sig.) *E. Jaggi.*



TECHNIQUE APICOLE

Concours de ruchers 1957

Organisation

Lors de l'assemblée des délégués de la S.A.R. à Lausanne, le 9 mars 1957, le tirage au sort a mis au bénéfice du concours des ruchers la 12e circonscription, savoir : les quatre sociétés du Valais central : *Sierre, Sion, Hérens, Conthey.*

Le jury est formé de M. Aug. Gonet, président, Vuarrenge, de M. Fortuné Ridoux, Lentigny, délégués de la S.A.R., et de M. Ant. Maistre, Evolène, désigné par les sections concurrentes.

Sur proposition de MM. Gonet et Ridoux à Sion le 8 juillet, A. Maistre fonctionne comme secrétaire.

Participation

Le concours de ruchers 57 n'a pas suscité un très fort enthousiasme. Les causes ?

D'abord, le froid excessif d'avril, les pluies persistantes jusqu'à mi-juin, ont compromis le développement des colonies ; particulièrement frappés furent les ruchers moins exposés au soleil ou situés au-dessus de 1000 m. d'altitude. De faibles éclaircies autorisèrent de rares et brèves visites qui firent constater des arrêts de ponte répétés. S'il y eut maintes colonies orphelines puis bourdonneuses, la suspension de la fonction physiologique essentielle de la reine ne vient-elle pas en cause ? Des souches essaimeuses n'ont pas réussi à se remérer.

Ainsi, les apiculteurs n'ont pu mettre leurs colonies en forme pour recevoir le jury. L'un d'eux a demandé que les experts surseoient à leur passage jusque vers la fin juillet. Deux autres se sont désistés, pour ces mêmes raisons, une semaine avant le concours ; on n'a pas réussi à les faire revenir sur leur décision.

D'autre part, rien, que nous sachions, n'a réveillé l'attention des concurrents.

Dans le « Journal », l'annonce de la circonscription favorisée du sort est restée enrobée dans le procès-verbal de l'A.D. Et personne, dans les sociétés intéressées, n'eut l'initiative de préparer, par des cours d'apiculture et des examens préparatoires, les apiculteurs à affronter les chances du concours.

Pourtant, dans le Valais central, un bienfaisant coup de fouet aurait marqué une belle mise au point de la plupart des ruchers, but essentiel des frais que la Romande s'impose en organisant ces compétitions toutes pacifiques.

Observations générales

Le jury fut partout accueilli avec sympathie et déférence. A une exception près, les apiculteurs se sont trouvés sur place à l'heure du rendez-vous, parfois changée la veille à la suite d'un imprévu ayant provoqué une entorse au programme-horaire établi à l'avance.

Quelques ruchers font excellente impression, alors que d'autres ne présentent nullement la toilette d'un concours. Fort inégale, voire disparate, fut trouvée la valeur des 12 ruchers visités, tous formés de ruches Dadant Type ou Blatt, sauf un pavillon Bürki et un autre pavillon Bürki spécial.

Il y a de belles exploitations, des apiculteurs de valeur ; mais d'autres ont encore grand besoin d'apprendre leur métier, de donner plus de soin à leur apier. Le jury a jugé opportun, dans l'intention de faire œuvre constructive, de récompenser dignement les apiculteurs zélés, tout en encourageant les moins méritants.

La plupart des ruchers, sauf deux, présentent des provisions assez maigres au corps de ruche, et seulement un commencement de récolte.

Si, en général, le remplacement des rayons se fait normalement, il existe pourtant encore trop de vieux cadres à éliminer. Rappelons également que la pose du fil de fer et de la cire gaufrée réclame un soin particulier.

Les maturateurs sont rares, de même que les bascules.

Un seul apiculteur tient une comptabilité complète indiquant régulièrement la récolte de chaque ruche. Ce critère est indispensable, si l'on veut pouvoir choisir les meilleures souches en vue d'un élevage rationnel et augmenter la productivité.

Plusieurs se contentent d'un embryon de compte d'exercice par recettes et dépenses. Ce système ne saurait donner l'image du revenu de l'exploitation. Il faut encore, au moins, établir l'inventaire au commencement et à la fin de l'année, dresser le bilan, liberté laissée à chacun de faire coïncider l'année apicole avec l'année civile ou, plus rationnellement, d'arrêter le compte annuel avant le nourrissage d'automne, qui déjà prépare la récolte suivante.

L'ombrage a favorisé le développement du Noséma, en ce printemps humide. Coupez les courants froids, d'accord ; mais exposez vos ruches au soleil dès le matin.

Palmarès

Le jury a décerné à :

Section de Sierre :

M. Bärffuss Alfred, technicien, Sous Géronde, 3e catégorie, 98 points, médaille d'or, médaille de la Fédération romande d'Agriculture.

Section de Sion :

M. Philippoz Adolphe, St-Romain, Ayent, 1re catégorie, 134 points, médaille d'or.

M. Chanton Joseph, Sion, 2e catégorie, 121 points, médaille d'argent.

M. Stöckli Fernand, Sion, 3e catégorie, 97 points, médaille d'or.

M. Wicky Joseph, Uvrier sur Sion, 3e catégorie, 77 points, médaille de bronze.

M. Clavien Emile, Chatro sur Sion, 3e catégorie, 71 points, médaille de bronze.

Section d'Hérens

M. Mayoraz Marius, Hérérence, 2e catégorie, 135 points, médaille d'or, médaille de la Fédération romande d'Agriculture.

M. Moix Samuel, Praz-Jean, 3e catégorie, 83 points, médaille d'argent.

Section de Conthey

M. Udry Camille, Sensine, Conthey, 3e catégorie, 92 points, médaille d'or.

M. Sauthier Emile, Sensine, Conthey, 3e catégorie, 83 points, médaille d'argent.

M. Jacquemet René, Sensine, Conthey, 3e catégorie, 77 points, médaille de bronze.

CAFÉ RESTAURANT VAUDOIS

Riponne-Valentin **Lausanne**

Mets et vins connus au loin

Téléphone 23 63 63

R. Hottinger